

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

ND-27989

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4583

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MIFTAHI Mohamed

Date de naissance : 1943

Adresse : Jemila 5

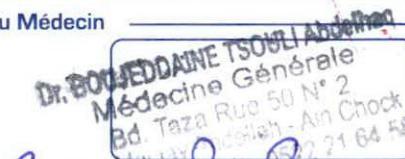
Rue 17a N° 36

Tél. : 06 40 20 75 00

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/06/2010

Nom et prénom du malade : MIFTAHI Mohamed Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 04/06/2010

Signature de l'adhérent(e) :

MIFTAHI Mohamed

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/07/2018 08 08	Chx	1	18000	DR. BOUJEDDAINE TSOUKI Abdellah Medecine Générale R1 Taza - Rue 55/1 2 New Medina - Casablanca - Ain Chock Casablanca - Maroc

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	02/06/20	47580 Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXI HAIBES MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	20/01/2015			6		60000

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

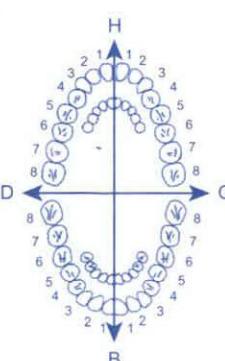
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BOUJEDDAINE TSOULI Abdelhaq

الدكتور بوجدادين التسولي عبد الحق

Médecine Générale

Echographie - Circoncision des Enfants

Déabétologie

Ex Médecin Militaire

Expert assermentée

Agrée pour la délivrance
des certificats médicaux
des permis de conduire

Autorisation d'exercer N° -7147/86-

الطب العام

الفحص بالصدى - ختارة الأطفال

مرض السكري

طبيب عسكري سابق

خبير محلف لدى المحاكم

مقبول لتسليم شواهد رخص السيادة

-7147/86- رخصة العمل رقم

LOT 383
EXP 01/21
PPV 119DH80

Tél: 05 22 21 6458

Casablanca, Le:

الدار البيضاء في:

QIFTA/15 Mohamed

1198 P. Gentiane (80/156)

PPV 97DH80
PER 97.80
LOT 97.80

97.80 IFTA/15/16
civisme my

Z: Zembla, Ain Sebaa, Casablanca, Maroc
FORLAX 10G SAC B20
P.P.V. 173.50 DH

LOT M20

73.50 Dr. Farid K. al

LOT: 20056
PER: 04/21
PPV: 82.00 DH

80.00 Dr. Abdellah Hay Moulay
Bd. Taza R' 50 N° 2

Dr. BOUJEDDAINE TSOULI Abdelhaq
Médecin Général
Bd. Taza R' 50 N° 2
Hay Moulay
Casablanca

LOT: M19116
EXP: AOU 2022
PPV: 45.50 DH

زاوية شارع نازة زنقة 50 رقم 2 (صيدلية الأزهار حي مولاي عبد الله) - عين الشق الدار البيضاء
Angle Bd. Taza, Rue 50 N° 2 (Pharmacie AZHAR) Hay Moulay Abdellah, Ain Chock - Casablanca

في حالة الإستعجال اتصلو بـ: 06 63 09 08 50

LOT : 6053
UT. AV : 07-23
P.P.V : 45 DH 90

6. the best

15/07/80
Mof 87 31/07/80
Open by You can take
120, Mof. 100% to Egypt.
100%
Hay No. 164 FB
Cassabia

from Mr. Ghantour
I care.

12,30

47/5/80

DOMINIQUE MONTAGNE,
10 AVENUE DE LA HABIBI,
75008 PARIS
TEL 022 29 00 22